

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES

MODALITÉS DE PAIEMENT

PAR MODE ÉLECTRONIQUE

Via Internet

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ❖ Disponible pour les membres des Caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires (BNC, BMO, RBC, TD, Tangerine)

Important

Choisir le fournisseur : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Beauharnois) (tapez *Gonzague* dans la barre de recherche) et indiquer les **16 chiffres seulement** du numéro de matricule (commençant par un 5, 6 ou 7). Ce numéro est inscrit sur chaque coupon détachable.

Au comptoir d'une Caisse Desjardins

(uniquement pour les membres des caisses)

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

PAR LA POSTE

- ❖ Faire parvenir **vos chèques postdatés** aux dates d'échéance de paiement
- ❖ Libeller les chèques à l'ordre de : **Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**
- ❖ Inscrire le numéro de matricule sur les chèques, de préférence au recto. Le numéro de matricule se retrouve sur les coupons détachables.
- ❖ **Joindre les coupons détachables aux chèques sans les agraffer.**

À L'HÔTEL DE VILLE

Au comptoir d'accueil situé au 4^e étage du centre municipal, **par chèque(s) ou en argent comptant seulement.**

**AUCUN PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT
OU PAR CARTE DE CRÉDIT**

ÉCHÉANCES POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES

Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins, en un seul versement, au plus tard le 20 mars 2018.

Pour un compte de taxes de plus de 300 \$, en trois versements :

- ❖ 1^{er} versement : au plus tard le 20 mars 2018
- ❖ 2^e versement : au plus tard le 20 juin 2018
- ❖ 3^e versement : au plus tard le 20 septembre 2018

CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Le propriétaire est responsable de s'assurer auprès de son créancier hypothécaire que les paiements relatifs au compte de taxes soient effectués aux dates d'échéance fixées.

FRAIS DE GESTION

- ❖ Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux de 12 % annuellement. **Si le versement n'est pas effectué à l'échéance, le total des taxes est dû plus les intérêts.**
- ❖ Des frais bancaires de 25 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

La loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable des taxes, même s'il n'a pas reçu de compte. Un avis public est publié par la secrétaire-trésorière annonçant l'envoi des comptes de taxes. Si vous ne le recevez pas, veuillez contacter la Municipalité.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour toute question additionnelle concernant votre compte de taxes, veuillez communiquer avec le service de l'administration / taxation au 450 371-0523, poste 221.

COMPTE DE TAXES 2018

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE Service de l'administration / taxation

140, rue Principale
Saint-Louis-de-Gonzague
(Québec) J0S 1T0
Téléphone : 450 371-0523
Télécopieur : 450 371-6229

info@saint-louis-de-gonzague.com
www.saint-louis-de-gonzague.com

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU JEUDI
8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

VENDREDI
8 h à 12 h

**POUR TOUT SAVOIR
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK**



COMPTE DE TAXES 2018



RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière répertorie toutes les propriétés de la municipalité. L'année 2018 marque la première année du rôle triennal 2018-2019-2020 déposé le 14 septembre 2017.

Le rôle d'évaluation est basé sur la valeur du marché des propriétés au 1^{er} juillet 2016. Ces valeurs d'évaluation servent de base pour le calcul des taxes municipales pour les années 2018, 2019 et 2020. La valeur réelle d'une unité d'évaluation est établie en tenant compte du prix qu'il serait justifié d'exiger par le propriétaire et de payer par l'acheteur suivant la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*.

FIRME D'ÉVALUATION

Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.

255, boul. Crémazie Est, 9^e étage
Montréal (Québec) H2M 1M2
1 877 700-4220

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

Vous pouvez consulter en ligne le rôle d'évaluation en cliquant sur le bouton **AccèsCité en ligne**, sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.saint-louis-de-gonzague.com.

DÉTAIL DE LA TAXATION

TAXE GÉNÉRALE	2018	2017
Taxe foncière générale	} 0,6634 \$ / 100 \$ d'évaluation	0,6557 \$
Sûreté du Québec		/ 100 \$
Réfection des rues (règlement d'emprunt 11-87)		d'évaluation
SERVICES	2018	2017
Égout / Opération et entretien	164 \$ / unité	164 \$ / unité
Ordures	100 \$ / bac	110 \$ / bac
Matières recyclables	114 \$ / u.o.	100 \$ / u.o.

u.o. = unité d'occupation

DETTES / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

S.Q.A.E.* – CONSTRUCTION DES BASSINS

Taux 2018	Taux 2017	Dernière année de taxation
38 \$ / unité	40 \$ / unité	2020

* Société québécoise d'assainissement des eaux

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 11-87 – TRAVAUX DE PAVAGE

Taux 2018	Dernière année de taxation
Inclus dans la taxe générale	2020

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 13-96 – CONDUITE SANITAIRE

Taux 2018	Taux 2017	Dernière année de taxation
34 \$ / unité	36 \$ / unité	2024

RÈGLEMENT 09-70 – BRANCHEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT RUE SAINTE-MARIE

Taux 2018	Taux 2017	Dernière année de taxation
4,41 \$ / mètre linéaire	4,12 \$ / mètre linéaire	2030